



COMMUNIQUE

Tramway « T3 est » : le 3 décembre¹, il sera trop tard !

Dès sa genèse, la Cgt avait dénoncé les dangers du règlement OSP et de la mise en concurrence du réseau francilien qui surviendrait lors de sa mise en place. Une concurrence qui n'était pas demandée par la seule Commission Européenne puisque la direction de la RATP et l'État français ont fait pression pour qu'aboutisse ce règlement.

Il n'aura pas fallu attendre le 1er janvier 2010 (date de la mise en place) pour que l'efficacité, tant sociale qu'économique, et la qualité de service de notre entreprise publique de service public soient remises en cause. Les travaux du prolongement du tramway T3 ont à peine commencé que des inquiétudes pèsent sur la future exploitation du tronçon. Celle-ci pourrait ne pas être attribuée à la RATP (EPIC) ou ne pas se faire dans les mêmes conditions contractuelles que T3 sud dont chacun reconnaît aujourd'hui le succès.

L'éventualité d'une attribution de l'exploitation à une entreprise de droit privé (la Loi l'autorise dès le 1er janvier), outre la dégradation du service rendu aux usagers, poserait la question de la continuité du service. Les péripéties de "l'interopérabilité" du RER B sont là pour nous rappeler les conséquences d'une gestion séparée de 2 tronçons de ligne. Il serait paradoxal de séparer la gestion du T3 : la RATP au Sud avec un contrat, un autre contrat ou un transporteur privé, plus soucieux de l'intérêt de ses actionnaires que des voyageurs, à l'Est.

Face à un manque singulier d'empressement tant de la direction de la RATP que du STIF pour attribuer l'exploitation du Tramway « T3 Est », **la CGT RATP** attend du STIF, des élus Régionaux, **une délibération afin que l'EPIC RATP se voit désigner exploitant du T3**, comme de tous les projets en cours en Ile-De-France, sans attendre le Conseil d'administration du 9 décembre.

Paris, le 2 novembre 2009

1 Date d'entrée en vigueur du Règlement européen sur les transport, dit OSP